



Mauvaise pioche, MR GROFFE !!!

Un courrier, ciblé, écrit et signé du DRH du groupe STEF TFE a été adressé en recommandé à Laurence PERRON responsable administrative de TFE RENNES et cadre dans l'entreprise.

MR Gérard GROFFE lui reproche de ne pas avoir satisfait à son obligation relative à l'optimisation du processus de production des payes. Ce système selon le DRH, est mené en collaboration avec un cabinet de conseil nommé EXPERTS RH.

Cela aurait pour but de pointer le temps consacré à chacune des tâches constituant l'élaboration des payes.

Le DRH demande à Laurence de fournir expressément les relevés des temps consacrés à la production des payes. Faute de quoi les sanctions disciplinaires vont pleuvoir.

Bien que ce soit un de ses sports favoris à savoir « casser du syndicaliste », par habitude MR le DRH du Groupe se renseigne avant d'envoyer ce genre de missile. Aussi il n'a pas envoyé le courrier sans l'aval du directeur de l'agence de RENNES.

Questionné sur le sujet par la Cgt, le chef d'agence a reconnu être au courant du courrier mais ne connaît pas la démarche engagée par la Direction générale. Comme d'habitude le chef ne sait pas, il regarde et il nous redit. Le recours fréquent, voire permanent, aux mensonges est le seul moyen de fuir la réalité.

A la Cgt nous sommes persuadés que MR MERCHER et son RRH ont approuvé la démarche et donné leur accord.

Seulement la fuite de la vérité du chef de l'agence trouve ces limites. Laurence n'a jamais été en charge du dossier d'optimisation de production des payes. Elle n'a jamais entendu parler du cabinet EXPERT RH. Les élus et le syndicat non plus.

C'est donc une erreur sur la personne. Mauvaise pioche !!!

Quelqu'un d'autre a effectivement en charge ce dossier à TFE RENNES. Cette personne n'aurait pas respecté ses obligations. Pour protéger celle-ci, la seule issue de la direction a été de tirer à boulets rouges sur Laurence. C'est d'autant plus facile de s'en prendre à une représentante du personnel et de surcroit une militante Cgt.

Rappelons au passage que TFE a déjà été condamné pour discrimination syndicale dans une affaire l'opposant à Laurence. Aujourd'hui, la direction semble vouloir remettre le couvert.

Le courrier de GROFFE pose à la Cgt certaines interrogations. Le but recherché est peut être de retirer à Laurence la gestion des tâches relatives à l'élaboration des payes, voir d'autres tâches afin de l'écarter de son poste de responsable administrative. L'autre interrogation est que le système aurait été mis en place pour fliquer Laurence.

Dès maintenant les délégués du personnel vont déclencher la procédure d'alerte. Le CHSCT va également étudier les conséquences que ce genre d'affirmation erronée peut entraîner sur la personne, les risques psychosociaux qui en découlent. Par ailleurs le syndicat mettra en œuvre toutes les actions possibles pour préserver la santé physique et morale de son adhérente et militante.

Au lieu de chercher des noises à des salariés qui exécutent correctement leur travail, la Cgt suggère plutôt à MR GROFFE de venir sur le site afin de se préoccuper des accidents du travail. 54 accidents déclarés à TFE RENNES depuis le 1^{er} janvier 2011.

En solidarité, la Cgt invite les adhérents Cgt du Groupe STEF TFE et la Cgt dans son ensemble à apporter un soutien à Laurence dans cette affaire de discrimination syndicale dont elle est une fois de plus la victime.



La Cgt ne va pas se laisser intimider par des dirigeants qui pensent d'abord à leur pognon, au lieu de s'intéresser à la santé et au bien-être des salariés de TFE.